



Pays de la Céramique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de Soufflenheim

67620 SOUFFLENHEIM - 15, GRAND'RUE - TÉL. 03 88 05 79 30 - FAX 03 88 86 76 50

DEMANDE DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Date de la demande

Association N° de tél.

Je soussigné(e)

Domicilié(e) à

ai l'honneur de solliciter la location de :

CENTRE SOCIO - CULTUREL

- salle Henri LOUX (250 personnes)
 - cuisine vaisselle sono vidéoprojecteur
- salle HANSI rdc (50 personnes)
- salle MARZOLFF 1^{er} étage (50 personnes)
- salle BARTHOLDI rdc (50 personnes)

DOJO

MAISON THECLA

- salle rdc salle 1^{er} étage (milieu)
- HALLE MUNICIPALE

Poubelle (mettre le nombre voulu)

Le nombre de personnes indiqué est à considérer avec des personnes assises sans tables et ce nombre n'est valable que lorsque toutes les issues sont ouvertes.

en vue d'y organiser :

jour : date (ou du / au): heure

Préparation à partir : jour : date : heure :

Rendu propre le : jour : date : heure :

Ces dates doivent être remplies pour information d'ouverture et de vérification des locaux par l'agent responsable.

Observations :

Cette location me sera consentie moyennant le prix de : journée soirée week-end

.....

.....

soit au total : €

payable à la **Perception de Drusenheim** dès réception de l'avertissement y relatif ou à la mairie par chèque à l'ordre du Trésor Public

Sous réserve de modification des tarifs : les tarifs seront ceux applicables à la date de la manifestation et en vigueur ce jour-là.

Je m'engage à me conformer strictement à toutes vos instructions et à respecter les conditions particulières suivantes:

- le locataire doit se porter garant de tout incident ou accident pouvant résulter de cette manifestation à l'intérieur du centre et à ses abords immédiats, ainsi que de toutes dégradations causées à l'immeuble et au mobilier, et s'engage à souscrire à cet effet une assurance le garantissant en R.C. et en risques locatifs. Cette responsabilité est assurée à partir de la prise en charge des locaux jusqu'à leur remise en état le jour même ou le lendemain de la manifestation.

Attestation d'Assurance ci-jointe (aucune location ne sera signée sans cette attestation)

- le locataire devra veiller à faire en sorte que tout tapage nocturne soit réduit au maximum. Il est personnellement tenu pour responsable en cas de réclamations et de plaintes des riverains.
- le locataire doit nécessairement remettre la salle louée en parfait état de propreté. Les frais de nettoyage complet, en cas de défaillance, seront facturés en sus ou récupérés par le chèque de caution.

Chèque de caution de 200 € ci-joint à l'ordre du Trésor Public (sauf associations locales)

Le chèque de caution est à récupérer à la Mairie, après justification du paiement des sommes dues.

Le fournisseur exclusif pour les boissons du bar (bière, eaux et jus de fruit) est :

LS WAGNER 36 rue des Tilleuls 67770 DALHUNDEN – Tél 03 88 86 97 79 ou Port : 06 81 97 64 85

Aucune location ne sera définitive tant que le dossier ne sera pas complet. La salle n'est réservée qu'après la signature du représentant de la commune sur ce formulaire.

Vu : date

Le Maire :

Le Maire-Adjoint :

Le locataire

Signature (lu et approuvé)